



GESTION DURABLE DES ESPACES



« La protection, la mise en valeur, la restauration, la remise en état et la gestion des espaces naturels, patrimoine commun à la nation, sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable. »
Code de l'Environnement

La gestion des sites naturels doit permettre de conserver voire d'accroître la valeur patrimoniale et écologique des espaces. Il s'agit de prendre en compte les potentialités, les fragilités et les sensibilités d'un site afin de concilier au mieux la biodiversité, les enjeux de conservation et les activités socio-économiques.



DÉMARCHE

- ▲ Dresser un état des lieux du milieu naturel, des usages et activités du site
- ▲ Identifier, analyser, hiérarchiser et spatialiser les enjeux écologiques
- ▲ Définir les objectifs pour la conservation des habitats et des espèces
- ▲ Établir des préconisations de gestion favorables aux milieux et aux espèces en prenant en compte les acteurs et les activités
- ▲ Élaborer un plan opérationnel précis d'actions décliné dans le temps

COMPÉTENCES ET MÉTHODES

- ▲ Une équipe pluri-disciplinaire et polyvalente (habitats, faune, flore, fonctionnalités écologiques, aspects socio-économiques, préconisations de gestion et génie écologique)
- ▲ Un travail de bibliographie, de concertation et d'enquêtes
- ▲ Des outils cartographiques adaptés
- ▲ La prise en compte des guides méthodologiques

RÉFÉRENCES

Cette expertise s'applique à différents types de territoires :

- **Espaces naturels communaux;**
- **Espaces Naturels Sensibles;**
- **Réserves Naturelles;**
- **Sites Natura 2000;**
- **Milieux littoraux, sites du Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres;**
- **Grands territoires** (intercommunaux, portuaires).



TBM met ses compétences en gestion durable des espaces au service de nombreuses structures (collectivités territoriales, Espaces Naturels Sensibles, Conservatoire du Littoral, Grands Ports Maritimes, etc.) et s'adapte à tous types de milieux, littoraux ou intérieurs, prairiaux, humides, forestiers, et ce dans différents contextes socio-économiques (faible à très forte fréquentation, usages de loisirs, périurbains, agricoles ou industriels).

STRUCTURE D'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION

CONCERTATION ET COMMUNICATION TOUT AU LONG DU PLAN DE GESTION

- Mise en place d'un comité technique et d'un comité de gestion pour une implication des acteurs du site et la validation des différentes phases du plan de gestion
- Consultation des différents acteurs et usagers du site
- Consultation des gestionnaires, naturalistes et scientifiques

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL

- Description et analyse de l'état initial
bibliographie,
inventaires naturalistes,
fonctionnalités écologiques.
- Évaluation du patrimoine naturel
- Enjeux écologiques

DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

- Cadre réglementaire, foncier
- Evolution historique
- Patrimoine culturel, paysager, archéologique et historique
- Usages, infrastructures, activités socio-économiques

Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques et socio-économiques

Définition des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels

PLAN OPÉRATIONNEL D' ACTIONS

- **Opérations de gestion** (travaux d'entretien, gros travaux, pédagogie, suivis et études, police de la nature, actions administratives)
- **Unités de gestion et cartographie associée**
- **Planification sur la durée du plan de gestion** (5 à 10 ans)
- **Fiches descriptives des opérations** (objectifs associés, contexte, descriptif technique, coût estimatif, maîtrise d'ouvrage, partenariats, indicateurs de suivi)

